

COMMUNE DE ROSTEIG

COMPTE RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE

DU CONSEIL MUNICIPAL

du 6 octobre 2023

Le 6 octobre 2023, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur RINIE Jean-Luc, Maire

Présents :

MM. MATZ François - MULLER Pascal, Adjoints au Maire
Mmes LUDMANN Anna - REYMANN Martine – RICHERT Sabrina - SCHMIDT Christiane
MM. BAUER Alexandre - MAGNET Gérard - MATZ Mickaël - MOSER Jacky – SEYLLER Marc
STUDER Simon

Absents excusés: M. GIRARDIN Jérôme ayant donné pouvoir à M. MATZ François
M. ZOSSI Serge

Date de convocation : 28 septembre 2023

Date d'affichage : 12 octobre 2023

Date de publication : 17 octobre 2023

Ouverture de la séance à 20h00

M. MAGNET Gérard est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- 01 - Approbation du PV de la séance du 9 juin 2023**
- 02 - Eglise catholique : avenants aux marchés de travaux**
- 03 - Ouverture de crédits**
- 04 - Achat d'un terrain**
- 05 - Tarifs communaux 2024**
- 06 - Frais de télédistribution 2023**
- 07 - Création de commissions**
- 08 - Divers**

01 - Approbation du PV de la séance du 9 juin 2023

Le procès-verbal de la séance du 9 juin 2023 est adopté à l'unanimité par les membres présents.

02 - Eglise catholique : avenants aux marchés de travaux

Les conseillers,

VU la délibération du 18 mars 2022 relative à l'attribution des marchés de travaux du clocher de l'église catholique,

VU l'avis favorable de la commission d'appel d'offres en date du 6 octobre 2023,

décident :

- d'accepter l'avenant n° 1 de l'entreprise BEYER COUVERTURE d'un montant de 21 577.29 € HT, le marché passant de 102 818,02 € HT à 124 395,31 € HT
- d'accepter l'avenant n° 1 de l'entreprise RAUSCHER TP & M d'un montant de 8 670 € HT, le marché passant de 39 648 € HT à 48 318 € HT
- d'accepter l'avenant n° 1 de l'entreprise GSE GANGLOFF d'un montant de 385 € HT, le marché passant de 3 195 € HT à 3 580 € HT

Adopté à l'unanimité

03 - Ouverture de crédits

Le Conseil Municipal décide d'ouvrir les crédits ci-après :

Budget Lotissement « Les Terrasses du Kaltenbach »

Pour couvrir le remboursement de la dette en capital

Dépenses : C/7133 - 042 : + 8000 €

Recettes : C/7015 : + 8000 €

Dépenses : C/1641 : + 8000 €

Recettes : C/3351 - 040 : + 8000 €

Pour couvrir le remboursement des intérêts supplémentaires et des frais de dossier

Dépenses : C/66111 - 66 : + 3000 €

C/627 - 011 - : + 300 €

C/608 - 043 : + 3000 €

Recettes : C/796 - 043 : + 3000 €

C/774 : + 3300 €

Adopté à l'unanimité

04 - Achat d'un terrain

Le Maire propose à ses collègues d'acheter le terrain appartenant aux héritiers de Mme SCHEYDER née STAUB Lucie Odile cadastré comme suit :

- Section D n° 169 « BRUENNERSTUECKE » d'une contenance de 19.30 ares au prix de 16 € l'are

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'acquérir ce terrain,
- de confier la rédaction de l'acte à Maître Luc SENDEL, Notaire à LA PETITE PIERRE,
- de prendre en charge les frais de Notaire,
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

05 - Tarifs communaux 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe les différents tarifs communaux applicables à compter du **1^{er} janvier 2024** comme suit :

Occupation de la salle polyvalente :

- ❖ Manifestation sans entrée payante et sans bal :

	Habitants de ROSTEIG	Personnes extérieures
Petite salle	85 €	125 €
Grande salle	115 €	205 €
Cuisine : matinée ou soirée	60 €	60 €

- ❖ Manifestation ou bal :

	Habitants de ROSTEIG	Personnes extérieures
Grande salle	200 €	400 €
Cuisine : matinée ou soirée	60 €	120 €
Cuisine : matinée + soirée	90 €	180 €

En sus s'ajouteront aux tarifs précités les conditions tarifaires ci-après :

1,50 €/litre de fuel consommé durant la période de prise en charge de la salle

0,25 €/KWh consommé durant la période de prise en charge de la salle

Majoration **50 %** des tarifs de location de la salle en cas de dépassement de l'heure de retour des clefs.

En outre, les mesures compensatoires ci-dessous énumérées seront appliquées :

1. Versement de la somme de **85 €** sous forme d'arrhes au moment de la réservation ;
2. Présentation d'une attestation d'assurance concernant la garantie Responsabilité Civile ;
3. Dépôt d'un chèque caution de **200 €** ;
4. Clefs : Remise à 14 heures J - 1
Retour à 16 heures J + 1
5. Nettoyage de l'espace intérieur et extérieur par le locataire.

En 2024, chaque association locale aura l'usage gratuit de la salle pour l'organisation **d'une manifestation** au courant de l'année.

Adopté à l'unanimité

Madame LUDMANN Anna rejoint la séance à 20h40.

06 - Frais de télédistribution 2023

Les conseillers,
Après avoir entendu les explications du Maire,

DECIDENT :

- de maintenir le tarif des frais de fonctionnement de l'antenne de télédistribution pour l'année 2023 à **8,39 € HT par mois.**

Adopté à l'unanimité

07 - Création de commissions

- a) Commission chargée du dérèglement climatique

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Gérard MAGNET, et faute de volontaires souhaitant siéger dans cette commission, cette dernière n'a pas été créée.

- b) Commission chargée de l'environnement

Il a été décidé de créer cette commission composée du Maire, M. RINIE Jean-Luc, Président, et de 7 membres du Conseil Municipal.

Adopté à la majorité

- **1 abstention**

08 - Divers

Sous le point Divers, le Maire :

Informe ses collègues :

- que l'étude lancée par le SIVOM DE LA HAUTE MODER concernant les eaux claires parasites est terminée. Des travaux seront réalisés dans la commune au printemps 2024
- que le réseau de téléphonie en cuivre sera supprimé en 2027
- du projet d'installation d'une gendarmerie mobile à WINGEN SUR MODER
- du résultat de l'évaluation des écoles de ROSTEIG et de WINGEN SUR MODER
- qu'un conciliateur de justice est à la disposition des habitants pour régler les problèmes de voisinage

Remercie les conseillers présents à la Kirb pour le montage, la surveillance et le démontage de la structure gonflable.

Il tient également à souligner le travail des bénévoles de l'association SPORTS & LOISIRS pour l'organisation de la Kirb.

Fait distribuer le rapport annuel 2022 du SMITOM